

**SOCIETE IMMOBILIERE DE LOCATION POUR L'INDUSTRIE ET LE
COMMERCE - SILIC**

Société anonyme au capital de 70 193 612 Euros
Siège social : 31, boulevard des Bouvets, 92000 Nanterre
572 045 151 R.C.S. Nanterre

Nanterre, le 6 décembre 2013

Communiqué

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES
DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 27 DECEMBRE 2013**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27 décembre 2013 à 9h30 au siège social de la société ICADE, 35 rue de la Gare, 75019 Paris.

L'avis préalable a été publié au BALO du 22 novembre 2013. Il contient l'ordre du jour, les projets de résolutions, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée. L'avis de convocation sera publié au BALO du 9 décembre 2013 et dans un journal d'annonces légales le même jour.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.silic.fr).

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du Code de commerce au siège de la société.